(À remplir par la Mairie)

N° de l'autorisation AT 024 21025 D0004

Le cas échéant n° de la demande effectuée au titre du code de l'urbanisme (décrit dans le code de l'urbanisme aux articles A423-1 et suivants) : ..

Identité et adresse du demandeur : SELARL XPTV
71 Rue Bertran de Born
24390 HAUTEFORT

Date de dépôt de la demande : 08/07/2025

Le projet est autorisé à défaut de réponse dans le délai de quatre mois sous réserve des dispositions exposées ci-dessus

Cachet de la mairie, date et signature :

Jean Louis PUJOLS
Maire,

MAIRIE DE HAUTEFORT
24390

Délais et voies de recours : le délai de recours devant le tribunal administratif compétent est de deux mois à compter de la décision autorisant ou refusant l'autorisation ou, en cas de décision tacite, à compter de la date à laquelle la décision aurait dû être notifiée (dès lors que le dossier avait été complété). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet https://www.telerecours.fr/